

Comité Syndical En synthèse *

28 juin 2023



Que retenir de la réunion du 28 juin 2023 ?

* ce document ne constitue pas une délibération officielle

La réunion du Comité syndical du 28 juin 2023 s'est tenue dans la Salle des Fêtes nouvellement rénovée de FARNAY, à l'occasion des « Rendez-vous de Mon Parc » ayant élu résidence, du 23 juin au 7 juillet, dans cette commune.

Merci à Monsieur le Maire et à son conseil municipal pour leur accueil.



UNE DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR LE BUDGET 2023 DU PARC

Le Comité syndical a décidé d'augmenter la section de fonction du budget, en recettes et en dépenses, d'un montant de 94 189,74 € pour la réalisation d'actions en faveur de l'agroécologie et du changement climatique.

DES DÉCISIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

Le Comité syndical du Parc a procédé au toilettage du tableau des effectifs en supprimant un poste de Directeur territorial et deux postes d'Ingénieur principal.

Il a par ailleurs décidé de modifier la décision prise lors de sa réunion du 26 avril concernant la création d'un poste d'adjoint administratif territorial afin de préciser que le poste pourra être pourvu par 3 types de grade différents : adjoint administratif, adjoint administratif principal 1^{ère} classe ou 2^{ème} classe.

DE NOUVELLES DÉSIGNATIONS DANS LES ORGANISMES PARTENAIRES

Le Comité syndical a décidé de se faire représenter :

- au Comité National d'Action Sociale – CNAS par Charles ZILLIOX, Président du Parc,
- au sein de l'association Maison des Tresses et Lacets par Jean-Philippe PORCHEROT, Vice-Président du Parc.

ACTUALITÉS DU PARC

- Une consultation locale sur une version martyre de la prochaine charte qui s'achève le 30 juin.
- Une campagne de sensibilisation pour un meilleur partage et un meilleur respect des espaces naturels appelée « Quand on arrive en Parc » lancée officiellement, à la Grange aux Milles Saveurs à Jonzieux le 14 juin.
- La réédition d'un marque-page permettant de promouvoir le site Pilat Rando qui donne à voir une grande partie de l'offre de randonnée de notre territoire. A promouvoir sur le site internet de chaque collectivité membre du Syndicat mixte.
- Le bilan du programme d'éducation au territoire du Parc pour l'année scolaire 2022-2023 : 42 classes bénéficiaires soit 11 des Villes Portes et 31 des communes du Parc.
- Une table ronde organisée le 2 mai à La Terrasse sur Dorlay pour échanger sur le conservatoire des savoir-faire industriels rares piloté par le Parc.
- Le 11 mai, un temps d'échange animé par le Parc pour les élus et techniciens des communes sur la gestion différenciée des espaces verts : 30 personnes de 17 communes y ont participé.
- Le 29 mai, une journée dédiée à la pratique pastorale organisée par le Parc à la Jasserie sur la commune de La Vallée en Gier. Plus de 150 personnes présentes.
- Un partenariat entre le Parc et Scouts et Guides de France qui fête sa 10^{ème} année. Pour 2023, le Pilat accueillera 23 camps soit près de 360 Scouts. Ils réaliseront 17 chantiers participatifs pour le compte de communes ou d'associations.
- Après Jonzieux et Farnay, les Rendez-vous de Mon Parc éliront domicile en septembre à Condrieu.

AVIS SUR LA MODIFICATION N°1 DU SRADDET

(schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires – Auvergne-Rhône-Alpes)

Pour rappel, les dispositions du SRADDET (objectifs et règles) s'imposent et sont opposables aux documents d'urbanisme (SCoT, PLU, PLUi, cartes communales, PCAET...) et aux Chartes de Parc naturel régional.

Suite aux évolutions législatives et notamment au regard des dispositions de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, la Région a engagé le 29 juin 2022 la modification du SRADDET.

Le Comité syndical a décidé de rendre un avis favorable sur cette modification du SRADDET sous réserve de la prise en compte des remarques suivantes afin de ne pas aller à l'encontre d'une vie rurale dont la qualité repose pour une partie non négligeable sur le dynamisme de son activité agricole et sylvicole :

- L'insuffisance de cadrage s'agissant du droit à construire octroyé via le bonus « vie des territoires »,
- la suppression de mesures d'accompagnement tels que les dispositifs Territoire à Énergie Positive ou Contrat Vert et Bleu,
- la faiblesse du cadrage du développement du photovoltaïque, notamment dans les espaces agricoles.

Par ailleurs, le Comité syndical du Parc a souhaité que soit clairement précisé que :

- le SRADDET ne doit pas positionner les chartes de PNR comme outils de définition de la trajectoire ZAN en termes de rythme et de consommation de surface mais plutôt les positionner en tant qu'outils d'accompagnement à la mise en œuvre qualitative du ZAN,
- le SRADDET doit positionner les chartes de PNR comme outils d'accompagnement qualitatif de l'atteinte des objectifs du SRADDET en matière de production des énergies renouvelables.

DES NOUVELLES DE LA CANDIDATURE DE LA LOIRE AU PROGRAMME EUROPÉEN LEADER POUR LA PÉRIODE 2023-2027

La Région, autorité de gestion des fonds européens, a notifié au territoire de la Loire sa sélection en tant que groupe d'action locale (GAL) LEADER pour la programmation 2023-2027 en mai 2023. Loire Forez Agglomération est la structure porteuse de ce nouveau GAL issu de la fusion des trois GAL historiques ligériens : Forez, Roannais et Pilat.

Le Comité syndical a validé la convention cadre pour mettre en œuvre et piloter ce programme LEADER 2023-2027 en lien avec les intercommunalités de la Loire et Vienne Condrieu Agglomération (pour les communes classées Parc).

Le Comité syndical a validé sa représentation au sein du comité de programmation LEADER Loire 2023-2027 soit l'instance décisionnelle du GAL :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Charles ZILLIOX	Serge RAULT
Jean-Philippe PORCHEROT	Pierre CARCELES
Martin DAUBRÉE	Thierry SALLANDRE
Bernard SOUTRENON	Christian SEUX

Sur les 7 millions demandés pour le GAL Loire, 4 ont été obtenus. Auparavant, le seul GAL Pilat disposait de 3 millions d'euros.

QUART D'HEURE BIODIVERSITÉ

Une présentation de la salamandre tachetée, espèce protégée qu'on peut trouver dans le Pilat et sur laquelle un travail d'inventaire, pour partie participatif, va être lancé en partenariat entre le Parc et le CPIE des Monts du Pilat.



PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

- le 27 septembre à 18h30 à Condrieu - salle de l'Arbuel. Les élus sont invités dès 14h30 à la Mairie pour participer à une fresque du climat.



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr